

CONVENTION DE PARTENARIAT

Il est convenu,

Entre d'une part,

Raison sociale : **Association Avenir Santé**

Siège social : **15 rue Bancel 69007 Lyon**

N° SIRET : **420 829 228 00113**

Téléphone : **04 78 58 95 04 – 06 69 03 81 90**

E-mail : **anne-laure@avenir-sante.com**

Représenté(e) par : **Anne-Laure PAPERIN**

En sa qualité de : **Coordinatrice prévention**

Désignée ci-après en tant que « l'association Avenir Santé »

Et d'autre part,

Raison sociale : **Ville de Corbas**

Siège social : **Place Charles Jocteur**

N° SIRET : **21690273400013**

Code APE : **8411Z**

N° TVA : **FR10216902734**

Téléphone : **04 72 90 11 27**

E-mail : **l.vanel@ville-corbas.fr**

Représenté(e) par : **Alain Viollet**

VILLE DE
corbas

Insérer votre logo ici

Prévention pour les jeunes de 12 à 25 ans

En sa qualité de : Maire

PREAMBULE : OBJET DE LA CONVENTION

L'association AVENIR SANTE France s'engage pour améliorer et préserver la santé des jeunes, les 12-25 ans, sur quatre principaux thèmes : addictions, accidents de la route, risques sexuels et auditifs ; au travers d'actions de prévention et réduction des risques et des dommages.

La Ville de Corbas organise un **Forum Sécurité** qui se tient le **04/10/2023** au **350 Rue Nungesser, Corbas, Rhône**.

L'objet de cette convention est de préciser les engagements de chaque partie dans ce cadre.

Il a donc été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS RESPECTIFS

Les deux parties s'engagent à :

Faciliter l'accès libre et gratuit à la **prévention** et à la **réduction des risques et des dommages** au sein de l'événement.

L'association Avenir Santé s'engage à :

- **Préparer en amont**, avec les organisateurs, l'action en recueillant leurs besoins et en travaillant, avec eux, la politique globale de prévention et de réduction des risques et des dommages qui sera menée sur l'événement.
- **Proposer au public présent lors de l'événement une action de prévention - réduction des risques et des dommages :**

Sur un espace dédié (stand).

Prévention pour les jeunes de 12 à 25 ans

En déambulation sur l'ensemble du site.

- **Mobiliser** pour cela une équipe d'intervenants de **2** personnes spécialement formées à la prévention et la réduction des risques et des dommages par Avenir Santé. L'association Avenir Santé s'engage à fournir le nombre (et le cas échéant les noms et prénoms) des intervenant.e.s en amont de l'événement (sous réserve de changements inhérents à sa volonté).
- **Fournir les moyens de prévention – réduction des risques et des dommages nécessaires et adaptés** aux besoins de l'événement et du public présent, tels qu'évalués par Avenir Santé (documentation, préservatifs, outils participatifs, bouchons d'oreilles, autres matériels de RDRD, etc.).
- Fournir un **bilan écrit** à l'issue de l'intervention réalisée sur l'événement.

L'organisateur s'engage à :

- **A désigner un référent** sur site pour accueillir et installer l'équipe d'Avenir Santé, il s'agira de **Léa Vanel**.
- **Préparer** l'/les intervention(s) en amont avec Avenir Santé en réservant notamment à l'association des conditions satisfaisantes :
 - Emplacement : lieu de passage du public visible, éclairé, calme, accessible
 - Conditions de sécurité : présence de postes de premiers secours, professionnels de sécurité...
- **Mettre à disposition un espace équipé et couvert** à l'arrivée des équipes d'Avenir Santé avec :

[1] Table(s)

[0] Multiprise(s)

[2] Chaise(s)

[0] Rallonge(s) électrique(s)

[0] Prise(s) électrique(s)

[0] Lumière(s) si à l'extérieur le soir

Prévention pour les jeunes de 12 à 25 ans

[1] Autres : **barnum**

- **Communiquer** auprès de l'ensemble des membres de la structure sur la présence et l'/les action(s) de l'association Avenir Santé
- Mettre à disposition, en amont, tout moyen d'accessibilité au site: parking, zone de repos, zone de stockage sécurisé pour le matériel
Remarques éventuelles :
- **Contribuer à l'attractivité de l'action de prévention – réduction des risques et des dommages** en réalisant une communication en amont en direction des bénéficiaires (courriels, affiches...)
- Si l'action se déroule sur la journée, mettre à disposition des intervenants de l'association Avenir Santé :
 - [0] Bouteilles d'eau
 - [2] Repas/catering/snack (préciser modalité de restauration)
- **Réaliser** un bilan d'évaluation suite à l'action (qui permettra à Avenir Santé de mesurer l'impact de sa présence et le niveau de satisfaction des organisateurs).
- **Fournir**, à Avenir Santé lors de ce bilan téléphonique, le nombre de bénéficiaires présents.

ARTICLE 2 : ASSURANCE

L'association Avenir Santé déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de leur responsabilité civile ainsi qu'aux dommages qui pourraient être causés à leur matériel (détérioration,

Prévention pour les jeunes de 12 à 25 ans

vol). **La ville de Corbas** déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile et toute assurance nécessaire en tant qu'organisateur de spectacles.

ARTICLE 3 : REGLEMENT INTERIEUR

Date(s) et horaire(s) de l'action : **04/10/2023** de **10h à 17h**.

Il est important de noter que l'horaire de fin d'intervention peut faire l'objet d'une adaptation en fonction de la qualité des échanges avec le public.

ARTICLE 4 : ANNULATION

L'association Avenir Santé se réserve le droit d'annuler ou suspendre l'action prévue, en accord avec l'organisateur, en cas d'intempéries ou d'événements indépendants de la volonté de l'association ne permettant pas de garantir la sécurité des participants et/ou des intervenants.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION / RESILIATION

La convention prendra effet à la signature des présentes. Elle prendra fin à l'issue de l'action prévue, le **04/10/2023**, inclus.

Fait à Lyon, le **14/09/2023**.

En double exemplaires,

Pour **Avenir Santé**

Nom : **PAPERIN**

Prénom : **Anne-Laure**

Qualité : **Salariée**

Signature :

Cachet :

Pour **Mairie de Corbas**

Nom : **Viollet**

Prénom : **Alain**

Qualité : **Maire**

Signature :

Cachet :

Prévention pour les jeunes de 12 à 25 ans

Prévention pour les jeunes de 12 à 25 ans

Addictions

Risques auditifs

Accidents de la circulation

Sexualité

15 rue Bancel 69007 LYON
rhonealpes@avenir-sante.com

06 77 95 10 52

04 78 58 95 04

Milieus festifs

Milieus socio-éducatifs

Espace public

Numérique